



**PREMIER GRÂCE À VOUS,  
ENGAGÉS AVEC VOUS.**

Nos pourcentages aux élections 2019

**CFDT 36,27%** (+2,73%)

# CSE extraordinaire du 1er juillet 2020

## **Bilan positif !**

## **Tests Covid négatifs !**

C'est la conclusion de la phase 2 de sortie de confinement, après 3 semaines de gel et lingettes, et sous masques, suite au lancement par le CSE du 4 juin (et la CSSCT du 2). Mais impossible de connaître le nombre de salariés non revenus sur site.

## **« Gardons nos distances » et la Cfdt: ajoute : conservez-les !**

A son bureau, chaque salarié a pu se protéger sans masque, dans les 4m<sup>2</sup> attribués par le protocole national de sortie de confinement. Sur les sites, l'effectif est ainsi resté sous les 50%. Et souvent même, des distances de 1,50m, voire 2m ont été appliquées.

## **Passage de la 3<sup>e</sup> démultipliée...**

Suite à l'annonce des mesures gouvernementales du 24 juin 2020, le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale émet de nouvelles directives applicables à partir du 29 juin 2020. La phase 3 est lancée, les roulements se grippent chez Euro-Information.

## **Le télétravail ne sera pas de la fête le 14 juillet**

Le Groupe a décidé que « le travail sur site redevient la norme » : le principe édicté s'applique à l'UES Euro-Information, après consultation du CSE.

Notre direction réaffirme son appartenance au Groupe : retour sur site dès le 6 juillet 2020 avec une latitude jusqu'à mi-juillet au plus tard, soit en 5 à 7 jours (sauf vulnérabilité).

Pour la Cfdt:, l'usage des roulements est conforme au protocole national de sortie de confinement, "étape 3 du déconfinement du 24 juin 2020".

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

La Cfdt: ne lit pas dans le protocole, la formule en 7 mots du Groupe, mais : « Le télétravail n'est plus la norme mais il reste une solution à privilégier dans le cadre d'un retour progressif à une activité présentielle, y compris alternée. »

## **Avis Dé-fa-vo-ra-ble voté par le CSE le 1<sup>er</sup> juillet (CSSCT le 30 juin)**

La Cfdt: ne comprend pas ce changement de cap, alors que ce sont le télétravail et les roulements pendant la phase 2 qui ont permis d'atteindre l'objectif de 50% de présence sur site. La majorité des équipes a rodé cette organisation et comptait poursuivre un peu.

Pour la Cfdt:, le télétravail et les roulements pouvaient être aménagés, et même l'aspect 4m<sup>2</sup>, sans avoir besoin de descendre à la seule cote de 1m. Ceci combinait la garantie des distanciations et la prise en compte des problèmes organisationnels des salariés (liés aux conséquences de la crise).

La Cfdt: regrette le manque de garantie concernant la distanciation dans les espaces communs au sein de l'entreprise (moyens et organisation des RIE, couloirs, ascenseurs...) où des rassemblements vont survenir et générer de l'attente, de l'agacement. Il manque aussi des solutions alternatives quant à l'insécurité liée au coronavirus dans les transports en commun des grandes agglomérations.

## **L'outil informatique de la semaine : le mètre à ruban**

La  regrette de lire que « le retour sur site dépend des contraintes logistiques » alors que l'inventaire des bureaux répondant à la sécurité de distance (1m minimum) n'a pas été fourni aux élus faute de recensement exhaustif avant la consultation.

## **Pendant les vacances d'été : chaise musicale, à rou-let-tes !**

Certains espaces de bureaux vont apparaître incompatibles avec un effectif complet. Pendant plusieurs semaines cet été, pour ne pas se retrouver engoncé sur son poste de travail, bloqué par la droite ou par la gauche, l'itinérance sera parfois nécessaire.

La  n'accepte pas que la direction table sur une présence sur site de 70-75% en se basant uniquement sur l'hypothèse que les salariés vont prendre 2 à 3 semaines de vacances en juillet-août. Cette estimation sans dénombrement ne tient pas compte de la répartition des salariés au sein des bureaux et des étages au fil des jours.

## **Prévention – Précaution – Vigilance – Responsabilité – Prudence**

La  tient à concilier ces cinq aspects en cette période de pandémie dormante ou non.

L'attention de la  se porte en priorité sur la sécurisation de l'environnement de travail de chaque salarié au sein du collectif qu'est EI et aussi le Groupe. Cette sécurisation nécessite des mesures applicables à tous, pour tous, et appliquées par tous.

Elle n'émet aucun doute concernant l'écoute de la direction vis-à-vis des cas individuels (souplesse et bienveillance). Celle-ci a effectivement amendé le document présenté en CSSCT du 30 juin 2020 à la lecture des propositions faites par les élus, mais sans assouplir la ligne directrice qui consiste à faire revenir sur site la majorité des salariés en peu de jours. La direction attendait une simple validation de ce point.

Oui, les grands principes comme le maintien des gestes barrières, sont pris en compte !  
Non, la mise en œuvre n'est pas cadrée ! Exemples : le manque d'éléments relatifs au pilotage du retour sur site et l'arrêt de la progressivité, la prise en compte de la réalité du terrain au dernier moment, l'espacement des statistiques à une fréquence bimensuelle.

La  souhaite que les décisions prises ne soient pas un risque pour la santé des salariés.

## **Le pacte de confiance !**

**C'est avec tous les salariés qu'il prend son sens !**

**« Le virus circule toujours. Prenez soin de vous ! »**

Vos élus  et représentant au CSE EI-EID-EIP

**! À votre écoute par Skype, par mail, sur site, en télétravail.**

Jean-Yves CROS – Florise BARBARIN – Jérôme LE DÉAUT – Françoise MARZELLIÈRE  
Dinh Khôi NGUYEN – Pascaline VEREILLE – Éric BAUDUIN – Agnès SCHWAEDERLÉ  
Thierry HUBLET – Aline LEPLAT – Tan Trieu HO – Mondher SOLTANI

Éric ÉTALON – Mickaël LE ROUVILLOIS – Carlos CARVALHO – Isabelle DEBERGH  
Philippe LECLERCQ – Hervé ROCHOTTE – Jean-Louis MALYCHA  
Benoît MALOT – Marie-Paule PETIT – Benoît DESCHUYTTER